

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/024

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**Arrondissement de
BESANCON

Canton de Besançon 1

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 26/03/2024 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Séance du 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET CIMETIERE ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	26 565.29 €	26 565.29 €
Recettes de fonctionnement	26 568.59 €	26 568.59 €
Excédent (+) 2023	3.30 €	3.30 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	8,77 €	8,77 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	12.07 €	12.07 €

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212502587-20240408-2024026-DE

Investissement		
Dépenses d'investissement	22 558,59 €	22 558,59 €
Recettes d'investissement	26 565,29 €	26 565,29 €
Excédent (+) 2023	4 006,70€	4 006,70 €
Excédent d'investissement cumulé 2022	1 509,48 €	1 509,48 €
Excédent d'investissement cumulé 2023	5 516.18 €	5 516.18 €
Excédent cumulé	5 528.25 €	5 528.25 €

Après présentation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2023 et celles du compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

